

Compte-rendu de la séance du Conseil Communal du 22 décembre 2009.

PRESENTS :

MM. Luc DECORTE : Bourgmestre-Président ;
Philippe MIGNON – Luc MERTENS - Anne-Marie MAILLEUX-LOUETTE -
Pierre LANDRAIN : Echevins ;
Brigitte TROOSTERS-CORBION – Marie-Claire NOEL-TONNON - Thérèse DE BAETS-
FERRIERE – Serge DENIS - Natacha VERSTRAETEN – Jacques BREDAEL - Bérangère
AUBECQ - David FRITS - Jean-Luc GUILMOT - Patrick LAMBERT - Charles
WAUCQUEZ – Albert ABS : Conseillers communaux ;
Bernard ANDRE : Secrétaire Communal.

Excusés :

MM. Luc GAUTHIER – Guy MICLOTTE - Caroline de VILLENFAGNE de SORINNES-du
PARC LOCMARIA du PARC - Fabienne van der STRATEN WAILLET-VELGE :
Conseillers communaux.

La séance est ouverte à 20 heures.

1. Procès-verbal de la séance du 30 novembre 2009.

Aucune remarque n'est émise par les conseillers communaux. Le procès-verbal de cette séance du 30 novembre 2009 sera approuvé à la fin de la présente séance. Mme Aubecq demande un rectificatif de son intervention dans le compte-rendu sur le point « Budget communal 2010 » en page 4. Cette modification est approuvée à l'unanimité.

2. Communications.

Aucune communication de la tutelle n'est parvenue à la commune depuis la dernière séance.

M. Mignon signale que le Ministre Antoine a accordé un subside pour les travaux de rénovation de la chaufferie du complexe sportif A. Docquier. Le Conseil communal remercie le ministre pour le subside accordé.

SEANCE PUBLIQUE

AFFAIRES GENERALES

3. CPAS – Budget pour l'exercice 2010 – Approbation.

Mme Troosters demande ce qu'il advient du logement intégré dans le complexe sportif A. Docquier. Mme Verstraeten répond que ce logement est occupé par une personne sous statut de réfugié et que le loyer est pris en charge par le CPAS, payé à l'ASBL Omnisports.

Délibération

4. Gouvernement provincial du Brabant Wallon - Service d'incendie – Quotes-parts et redevances 2008 sur base du compte 2007 – Approbation.

Mme Aubecq demande des nouvelles quant aux exigences émises auprès de la commune centre. M. Decorte répond que certaines exigences sont remplies mais que la demande subsiste auprès de la Gouverneure pour que la commune centre organise une réunion

préparatoire avec les communes protégées lors de l'élaboration du budget. De même, la demande subsiste pour que la commune centre assure une information régulière (réunion trimestrielle) des communes protégées sur les décisions de la gestion et les investissements réalisés. Ces demandes seront reprises dans la délibération. M. Decorte souligne que 80% des interventions du service sur notre commune sont des interventions du SAMU.

Délibération

5. Charte communale de l'intégration de la personne handicapée – Adhésion.

Mme Troosters demande pourquoi la décision du Conseil communal de 2007 n'a pas abouti. Mme Verstraeten répond que, lors de cette décision, la Commune ne répondait pas à suffisamment de critères pour adhérer à cette charte. Depuis lors, la Commune a entrepris de nombreuses actions et répond dès lors à suffisamment de critères pour pouvoir y adhérer.

Délibération

FINANCES COMMUNALES

6. Finances – Budget communal 2010 - Petits investissements inférieurs ou égaux à 5.500,00 EUR HTVA - Mode et conditions de passation des marchés – Approbation.

Délibération

7. Subventions « Ureba exceptionnel » et « Efficience énergétique » - Souscription d'un prêt auprès du CRAC – Approbation.

Délibération

SERVICE TECHNIQUE

8. Remplacement des châssis aux bâtiments préfabriqués de l'école de Bonlez – Approbation des conditions et du mode de passation du marché.

Délibération

9. Ecole de Corroy-le-Grand – Fourniture et pose d'un portillon et d'une clôture – Approbation des conditions et du mode de passation du marché.

Mme Troosters souligne que la pose du portillon indique que les portes s'ouvrent vers la rue. Elle se demande comment y passeront les enfants, avec quelle sécurité. M. Decorte répond que les enfants ne sortiront plus par cette issue, pour plus de sécurité. Le portillon qui sera installé ne permettra le passage qu'aux véhicules du service technique et aux fournisseurs de l'école, la sortie des enfants ne se déroulant plus que vers l'issue située au parking de l'église de Corroy. M. Mertens ajoute que la sortie et l'entrée des enfants par l'issue du dessus de la cour garantira la fin du parcage anarchique des véhicules Rue de Chastre. Ce qui accroîtra également la sécurité de ce côté de l'école.

Délibération

ENVIRONNEMENT

10. Déchets ménagers – Convention de collaboration entre l'IBW, l'UCL et la Commune pour l'installation d'un parc à conteneurs à Chaumont-Gistoux – Approbation.

Mme Aubecq s'inquiète que le montant réclamé pour le terrain devant accueillir le parc à conteneurs ne soit plus élevé que la prévision. M. Mignon répond que le comité d'acquisition a indiqué qu'au contraire il devrait être moindre. M. Decorte souligne que l'intervention de l'UCL dans l'achat de ce terrain a été plafonnée à 15.000 euros.

Délibération

11. Déchets ménagers – Convention d'adhésion au réseau mutualisé de parcs à conteneurs – Avenants 27 et 28 – Approbation.

M. Mignon souligne que, jusqu'à présent, la commune n'intervenait qu'à concurrence de 75% de notre population. Dorénavant, la commune interviendra à concurrence de 100% de sa population, ce qui a été prévu au niveau du budget.

Délibération

12. Activités agricoles – Accompagnement technique des agriculteurs de Chaumont-Gistoux en 2010 sur les Techniques de Conservation des Sols (T.C.S.) pour lutter contre le ruissellement et l'érosion hydrique – Convention entre l'ASBL Greenotec et la Commune de Chaumont-Gistoux « Agriculture de conservation des sols à Chaumont-Gistoux en 2010 » - Approbation.

M. Mignon rappelle que, « le 26 janvier 2009, le Conseil communal adoptait une convention (7.500 euros) avec l'ASBL Greenotec. Son but était d'accompagner les agriculteurs de la commune qui souhaitent s'essayer aux techniques de conservation des sols pour lutter contre le ruissellement et l'érosion hydrique. Il s'agissait à l'époque d'un projet pilote dont d'autres communes se sont inspirées depuis. Cette démarche s'intégrait à une batterie d'autres solutions pour résoudre ou, en tous cas, limiter l'impact aux infrastructures privées et publiques des coulées boueuses provoquées par les précipitations orageuses de plus en plus violentes. Vingt et un agriculteurs et/ou entreprises agricoles (sur 60) ont participé activement à cette opération en allant même pour certains jusqu'à l'achat de matériel adapté. Pour rappel, tous les agriculteurs de la commune ont aussi bénéficié pendant un an de l'adhésion gratuite à l'ASBL Greenotec : informations diverses, service et conseil à la carte...

Les activités réalisées ont été une étude préliminaire visant à identifier et à classer les zones à risques où les techniques de conservation des sols se justifiaient le plus, trois conférences, des visites en exploitation (5 parcelles sont suivies agronomiquement), trois tours de plaine, trois visites de sites sur la couverture hivernale des sols.

A la demande du Collège communal, Greenotec a aussi réalisé une étude agronomique dans le cadre du projet d'aménagement d'une digue le long de la chaussée de Huy (digue Beaufays-rue Saucis).

Un résultat important du suivi de Greenotec est que tout le haut de la rue de Mèves est désormais en non-labour. Cette réalité, accompagnée de la création de bandes enherbées et des bassins d'orage promis par la région wallonne devraient limiter grandement les désagréments causés par les fortes pluies dans cette partie de la commune.

Compte-tenu de ces résultats positifs et de la nécessité de poursuivre les actions entamées, le Collège propose au Conseil communal la reconduction en 2010 de la convention pour un montant de 5.000 euros. L'objectif général du projet reste bien entendu le même et tous les agriculteurs de la commune continueront à bénéficier gratuitement de tous les services proposés par Greenotec. Les activités se répartiront comme suit : une étude préliminaire qui aura pour objet les problèmes d'inondations boueuses récurrentes au Boulevard du Centenaire à Dion-le-Val, une conférence-débat, des visites en exploitation qui viseront en priorité les agriculteurs propriétaires ou cultivant des terres le long du Boulevard du Centenaire, deux tours de plaine. Le solde du budget réservé en 2009 à cette action (2.500 euros) sera consacré tout au long de 2010 à une campagne de sensibilisation à l'agriculture et au métier d'agriculteur auprès de nos écoles et de notre population. Pour ce faire, nous bénéficierons de l'aide de l'ASBL « Cultur'alité en Hesbaye brabançonne ». Il s'agit de la concrétisation de l'engagement pris par le Conseil communal du 22 juin lorsque la crise du lait battait son plein. »

Délibération

QUESTIONS – REPONSES

- Mme de Baets pose des questions à propos de l'affaire du vol à la maison communale :
« Nous voudrions avoir des nouvelles de l'enquête. Nous voudrions savoir si le Collège s'est porté partie civile dans cette affaire. »
M. Decorte répond que cette affaire est toujours en devoirs d'enquête et que l'on ne peut encore rien dire à ce propos. Au niveau de constitution en partie civile, M. Decorte que ce point est à l'ordre du jour de la séance du Collège communal du 23 décembre 2009.
- Mme Troosters demande quand seront payés les jetons de présence des conseillers communaux. Le secrétaire communal indique que les jetons de présence ont été calculés au mois de novembre 2009. Ces jetons ont été mandatés le 16 décembre et seront payés le 28 décembre 2009.

SEANCE A HUIS CLOS

INSTRUCTION PUBLIQUE

13. **1^{ère} augmentation de cadre en maternelles au 24/11/2009 – un horaire complet supplémentaire à l'école communale de Dion-Valmont à partir du 24/11/2009 jusqu'au 30/06/2010 – Désignation d'une institutrice maternelle à raison d'un horaire complet – Ratification.**

Délibération

14. **Remplacements d'enseignantes (maternelles, primaires, en immersion linguistique) en congé de maladie – Ratifications.**

Délibérations

15. Désignation d'une institutrice maternelle à l'école communale de Bonlez à partir du 24/11/2009 à raison de 6 périodes – Ratification.

Délibération

16. Désignation d'une institutrice maternelle à l'école communale de Dion-Valmont à partir du 24/11/2009 à raison de 7 périodes – Ratification.

Délibération

17. Désignation d'une maîtresse spéciale de seconde langue à partir du 08/10/2009 jusqu'au 30/06/2010 à raison de 4 périodes à l'école communale de Chaumont – Ratification.

Délibération

PERSONNEL COMMUNAL

18. Demande de congé à mi-temps pour convenance personnelle.

Délibération

Procès-verbal de la séance du 30 novembre 2009.

Le Conseil approuve par 15 oui et 2 abstentions (MM. Noël-Tonnon et Denis absents lors de cette séance du 30 novembre 2009) le procès-verbal de la séance susdite.

La séance est levée à 20 heures 40 minutes.

Le Secrétaire,
B. ANDRE

Le Président,
L. DECORTE